

## ARRETE MUNICIPAL N° 2024/141

*Portant sur la modification de la circulation sur la voie communale 6, à proximité des travaux de la centrale photovoltaïque.*

Le Maire,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,  
Vu l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Vu la demande de l'entreprise de la SDEF en date du 06 juin 2024

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Afin de réaliser en sécurité les travaux, la vitesse sera limitée à 50 km/h à proximité de la zone de travaux de la centrale photovoltaïque, sur la voie communale 6 à compter du lundi 10 juin jusqu'à la fin des travaux. (Début d'année 2025)

Si les travaux ne sont pas complètement achevés, cette interdiction pourra se prolonger de quelques jours sous réserve du visa écrit préalable d'un responsable de la direction technique et cadre de vie de la Ville et notifié à la police municipale.

**Article 2** : Le pétitionnaire est responsable de la fourniture, de la mise en place des déviations et du retrait de la signalisation réglementaire correspondante liée à la circulation.

**Article 3** : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur général des services de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télécours citoyens » [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Landivisiau, le 06 juin 2024

Le Maire,

**Laurence CLAISSE**



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture, le.....  
Et de la publication, le. 06/06/2024  
Fait à Landivisiau, le. 06/06/2024  
Le Maire,  
Laurence CLAISSE



HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX  
TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail. : [landivisiau@ville-landivisiau.fr](mailto:landivisiau@ville-landivisiau.fr)